



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dopage

Question au Gouvernement n° 1114

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

M. le président. La parole est à M. Bernard Depierre, pour le groupe UMP.

M. Bernard Depierre. Ma question s'adresse à M. le ministre des sports.

La semaine dernière, une nouvelle affaire de dopage a malheureusement éclaboussé le monde du cyclisme. Une fois de plus, un soigneur et des coureurs d'une équipe sont soupçonnés d'usage et de trafic de produits dopants. Même si les pouvoirs publics, les fédérations sportives et les ligues professionnelles ont déjà par le passé tenté d'enrayer ce phénomène, l'actualité nous montre que les actions de prévention ne suffisent pas et que la lutte contre le dopage est un combat de tous les instants. Pour la mener efficacement, il faut non seulement renforcer les contrôles et veiller à la qualification des encadrements médicaux des coureurs ainsi que de tous les sportifs en général, mais aussi accentuer la lutte contre les trafics de produits dopants. Il y va de la préservation de la vie même de ces sportifs.

Monsieur le ministre, vous avez réuni vendredi dernier les principaux dirigeants du cyclisme, pour faire le point sur cette nouvelle affaire et pour leur présenter des mesures visant à renforcer la lutte contre le dopage. Pouvez-vous nous informer du contenu de ces mesures et nous préciser la date et les modalités de leur mise en oeuvre ? Il y a va de l'intérêt de tout le sport français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des sports.

M. Jean-François Lamour, ministre des sports. Monsieur le député, il ne s'agit pas, bien évidemment, de commenter une affaire judiciaire en cours, mais d'en tirer, avec les responsables du cyclisme français, les conséquences. C'est une affaire navrante, qui met en cause tant des irresponsables que des criminels : je n'hésite pas à le dire. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Les mesures arrêtées s'inscrivent totalement dans la réflexion que j'avais déjà engagée depuis six mois avec l'ensemble des intervenants dans la lutte anti-dopage. Elles ont deux objectifs. Le premier est de renforcer cette lutte au niveau international. Le second consiste à mieux cibler les actions en matière de prévention et de contrôle dans notre pays.

Premièrement, j'ai décidé, avec la Fédération française de cyclisme, de subordonner l'obtention et le maintien de la licence aux résultats d'un suivi longitudinal réalisé toute l'année et non plus à un seul contrôle annuel.

Deuxièmement, le nombre de contrôles anti-dopage sera porté à 9 000 par an, pour l'ensemble des disciplines sportives. La majorité d'entre eux seront inopinés, effectués sur les lieux d'entraînement et non plus, pour l'essentiel, lors des compétitions.

S'agissant de la lutte contre le trafic de produits dopants, je vous informe que je rencontrerai à Lyon, le 2 février,

le secrétaire général d'Interpol pour mettre au point un système d'information. (*« Ah ! Encore Sarko ! » sur les bancs du groupe socialiste. - « Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Il s'agit de mieux prendre en compte le fait que ces trafics ne connaissent pas de frontières. Le Gouvernement va également mettre en place un groupe technique national d'échange d'informations, qui facilitera la transmission des données entre les commissions régionales déjà existantes.

J'ai entendu dire qu'un assistant technique, masseur et conducteur à ses heures, était capable de s'occuper de l'environnement paramédical des groupements sportifs ! Vous comprenez pourquoi j'ai demandé que soit établi, dans la plus grande transparence, l'organigramme médical et paramédical des groupements sportifs. C'est la moindre des choses que de savoir si un véritable kinésithérapeute-masseur s'occupe des sportifs intégrés dans une équipe cycliste.

Enfin, pour l'exemple, car le sportif se doit d'être exemplaire, j'ai demandé à toutes les fédérations sportives, à titre conservatoire, de ne pas sélectionner pour les jeux Olympiques les athlètes mis en examen. Car ces athlètes pourraient revenir des jeux avec une médaille, et s'ils étaient condamnés, je ne pourrais pas la leur retirer. Vous conviendrez que ce serait inacceptable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1114

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 2004